



Besançon - Dijon – Nancy – Reims - Strasbourg

### Inscription aux UV du DES Pharmacie Industrielle et Biomédicale

UV 4 et 5 (Documentation Communication – Stratégie de la créativité) 2008-2010 ...  
UV 7 et 9 (Pharmacologie Toxicologie - Analyse instrumentale approfondie) 2009-2011...

Nom : ..... Prénom : .....

Stage hospitalier (Novembre 2008 / mai 2009) : .....

Semestre : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

UV déjà validées (ou équivalences : DEA, DESS ...)	Dates
1. ....	.....
2. ....	.....
3. ....	.....
4. ....	.....
5. ....	.....
6. ....	.....

	OUI	NON
<b>Suivrez-vous les UV enseignées cette année ?</b>  UV 7 : Pharmacologie et Toxicologie UV 9 : Analyse instrumentale approfondie (ces UV doivent être validées pour l'obtention du DES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Suivrez-vous d'autres enseignements (équivalences : DEA, DESS ...) ?</b>  Précisez : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je m'engage à suivre les UV enseignées cette année (cours + mémoire) et déclare avoir pris connaissance de l'organisation de ces UV.

Date :.... /..../.... Signature :

A adresser au coordonnateur inter-régional + une copie au coordonnateur régional

UV PIEBM 4 et 5 (Documentation communication et Stratégie de la créativité)  
**UV PIEBM 7 et 9 (Pharmacologie Toxicologie et Analyse instrumentale approfondie)**

Les UV habituellement organisées dans l'interrégion (UV 4, 5, 7 et 9) sont reconduites suivant les principes habituels par 2 tous les 2 ans, associant modules régionaux, modules interrégionaux et travail personnel des internes.

**Inscriptions**

Les internes doivent s'inscrire en envoyant ce formulaire au coordonnateur interrégional. Par cette inscription l'interne s'engage à participer à tous les cours et à soutenir un mémoire en fin d'année.

**Organisation des cours**

Un programme « interrégional » préliminaire sera envoyé en début d'année et la convocation aux différents modules sera envoyée par les coordonnateurs de chaque faculté.

Le programme « régional » est à la charge de chaque faculté.

**Contrôle des connaissances**

- les modules interrégionaux donnent lieu à une note d'écrit **sur 30 pts**
- les modules régionaux donnent lieu à une note de travaux dirigés **sur 20 pts**
- le travail personnel est évalué :
  - à travers **un mémoire**, noté **sur 30 pts**
  - dont la présentation orale (10 min) devant le jury est notée **sur 20 pts**

Ce jury est généralement composé de l'assemblée des coordonnateurs régionaux.

En cas de non-validation (moyenne < 10/20), l'interne pourra passer une seconde session d'écrits et/ou refaire une soutenance de mémoire dans un délai d'un mois.

**Organisation, choix des sujets et présentation des mémoires.**

Il est demandé aux internes de soumettre à leur coordonnateur le titre du mémoire ainsi qu'un résumé sur les objectifs et la méthodologie du travail (**avant le 15 mai**). Ce résumé est indispensable pour obtenir l'autorisation de soutenir le mémoire.

Certaines règles seront proposées aux internes lors de la rédaction de leur mémoire :

- **travail personnel indispensable**
- mémoire de 30 pages maximum (sans les annexes)
- 10 à 20 références bibliographiques

Plan à suivre : Introduction, Objectifs, Matériels et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusion

Les mémoires doivent être envoyés à tous les coordonnateurs **pour le 15 octobre**.

**Adresses des coordonnateurs**

Besançon	Michel Baud	Faculté de Pharmacie 4, place Saint-Jacques 25030 Besançon michel.baud@univ-fcomte.fr
Dijon	Anne Tessier	Faculté de Pharmacie 7, bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon anne.tessier@u-bourgogne.fr
Nancy (coordonnateur Interrégional)	Stéphane Gibaud	Faculté de Pharmacie 5, rue Albert Lebrun 54000 Nancy stephane.gibaud@pharma.uhp-nancy.fr
Reims	Claudie Madoulet	Faculté de Pharmacie 51, rue Cognacq-Jay 51096 Reims claudie.madoulet@univ-reims.fr
Strasbourg	Thierry Vandamme	Faculté de Pharmacie 74, route du Rhin, BP 24 67401 Illkirch thierry.vandamme@pharma.u-strasbg.fr

*A adresser au coordonnateur inter-régional + une copie au coordonnateur régional*